

Quoi qu'il en soit, il est indiqué de supprimer avant tout les aliments ou boissons susceptibles de contribuer à la persistance de ce vertige et de ne pas oublier la suppression du tabac; puis d'instituer un régime sévère, de recommander le repos après le repas. D'autre part, on traitera l'élément névropathique par les moyens habituels, par l'hydrothérapie tiède notamment. Il sera utile, dans les cas rebelles, de prescrire une cure de repos prolongé, l'éloignement de toute occupation physique ou intellectuelle. Quant aux nombreuses médications proposées par certains médecins pour combattre le vertige stomacal, nous les croyons nuisibles, estimant que toute cause d'excitation de la muqueuse gastrique peut être une nouvelle cause d'appel du vertige.

L'helminthiase, la constipation, sont des causes possibles de vertige, qu'il suffit de signaler.

Le vertige par troubles circulatoires est avec le vertige stomacal et le vertige d'origine auriculaire, l'un des plus fréquents. La chlorotique est sujette aux vertiges; y sont sujets également tous les malades atteints d'une anémie accentuée, quelle qu'en soit la cause: anémie des cuisiniers, anémie des pays chauds, anémie pré-tuberculeuse, anémie des convalescents, anémie post-hémorragique surtout; dans ce dernier cas, les injections de sérum sont indispensables.

L'insuffisance aortique des jeunes sujets présente le vertige au nombre de ses signes habituels. Il suffira de constater la « danse des artères » pour le distinguer du vertige des chloro-anémiques.

L'opium supprime momentanément ce vertige; le fer fait disparaître progressivement le vertige des anémiques.

L'aortite des sujets âgés détermine également le vertige; celui-ci reste alors dans le cadre du vertige des artério-scléreux et il est alors justiciable du traitement général de l'artério-sclérose; régime lacto-végétarien, iodure à petites doses, purgatifs (aloès 0 gr. 10).

Un autre vertige d'ordre circulatoire est celui des pléthoriques, des arthritiques sujets aux poussées congestives. Chez les sujets pléthoriques, au visage empourpré, au cou court, habituellement gros mangeurs, il convient de ne pas négliger le vertige qui souvent annonce à longue échéance l'hémorragie cérébrale. La réduction des aliments, la suppression de l'alcool, l'emploi de l'aloès (0 gr. 10) tous les 5 ou 6 jours constituent les principales indications thérapeutiques.

A l'époque de la ménopause, nombre de femmes éprouvent des bouffées de chaleur et des vertiges. L'emploi de l'ovarine (0 gr. 40 par jour, en tablettes) ne donne pas de résultats bien nets.

Ce vertige qui paraît lié à l'hypertension artérielle, due sans doute à la rétention de principes toxiques vaso-constricteurs, cède plutôt à l'emploi répété des laxatifs (sel de Carlsbad ou de Seignette, une cuillerée à café le matin), du régime végétarien et des moyens qui stimulent le fonctionnement des différents émonctoires: frictions sèches, bains, eaux diurétiques, etc.

Avant 1875 le traitement du vertige de Ménière n'existait pas; on se bornait à faire localement de la révulsion au moyen de pointes de feu; Charcot a donc rendu un très grand service en instituant le traitement par le sulfate de quinine, dont le point de départ a été l'idée que l'abolition de l'ouïe entraînerait

la disparition des vertiges. Charcot donnait quotidiennement 60 à 80 centigrammes de sulfate de quinine par pilules de 10 centigrammes. Au bout de deux ou trois jours, il se produit une exaspération très marquée des bruits d'oreilles et des vertiges; il est nécessaire que le malade soit prévenu de cette aggravation apparente des symptômes de son mal, sinon il ne manquerait pas de se soustraire au traitement. Le malade doit garder le lit, car souvent les accès de vertige avec chute redoublent de fréquence dans les premiers jours du traitement; de plus, il doit s'alimenter principalement avec du lait pour neutraliser les effets irritants pour l'estomac, du sulfate de quinine; d'ailleurs, chez ceux qui tolèrent mal le sulfate de quinine, il reste la ressource d'administrer ce médicament par la voie rectale. Au bout de huit à dix jours on cesse l'administration du sulfate de quinine, et une amélioration réelle se manifeste alors. A la seconde reprise du traitement l'exaspération est moins forte, et l'amélioration est plus marquée lors du second repos. On continue ainsi, en intercalant des repos de durée égale aux périodes du traitement, jusqu'à la guérison. Boulay conseille d'administrer la quinine en deux doses quotidiennes, prises au moment du déjeuner et du dîner, chaque dose étant de deux centigrammes seulement de quinine (en cachets ou en pilules). A ces doses faibles, la quinine ne détermine pas l'exagération des vertiges et des bruits subjectifs et l'on peut en continuer l'emploi pendant trois mois au moins sans interruption, tandis que la méthode des doses massives exige de fréquentes interruptions.

Il est à remarquer que le sulfate de quinine n'a d'action que sur les vertiges; il reste sans influence sur les bourdonnements. Contre eux il faut employer les révulsifs locaux et les calmants du système nerveux.

On a encore employé la pilocarpine avec des succès égaux ou supérieurs même à ceux obtenus par l'usage du sulfate de quinine; on l'utilise par la bouche ou en injections hypodermiques (0 gr. 005 — 0 gr. 001).

Tant que le malade est sujet aux vertiges, il ne doit pas sortir seul, car le bruit et le mouvement dans la rue, d'autre part, la crainte de tituber, peuvent suffire à ramener une crise vertigineuse.

Comme succédané du sulfate de quinine, Charcot a prescrit le salicylate de soude, chez les arthritiques, aux doses de 2 à 5 grammes par jour, mais avec moins de succès. D'autre part, le régime lacté serait particulièrement efficace chez les brightiques atteints de vertige de Ménière (P. Bonnier).

Les cas de vertige de Ménière permanent sont bien plus rebelles à la médication quinique que ne le sont ceux où les crises, quelque intenses qu'elles puissent être d'ailleurs, sont séparées par des intervalles de répit.

M. Babinski a proposé d'employer la ponction lombaire dans les cas de vertige labyrinthique. Sans action marquée sur la surdité et les bourdonnements, la ponction atténuée ou fait disparaître le vertige. Il suffit d'extraire 15 à 20 cc. de liquide. On est parfois amené à pratiquer deux ou trois ponctions (21 résultats favorables sur 52 cas. (Ac. de Médecine, 5 janvier 1904). Sur 52 vertigineux 11 ont été ponctionnés sans succès, 21 améliorés, sur lesquels 7 ont été complètement débarrassés.